

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 11 janvier 2017.

**RÉSOLUTION**

2017-028

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS  
POUR L'ANNÉE 2017

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et qu'il y a lieu de renouveler son adhésion pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser le paiement de la cotisation réclamée au montant de 2 971,88 \$ toutes taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission renouvelle l'adhésion de la Ville à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2017;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** la Commission autorise le paiement de la cotisation au montant de 2 971,88 \$ toutes taxes incluses.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.190.00.494 (cotisations).

La secrétaire de la Commission,



Céline Lahaie, notaire